

Conduite de véhicule

5 Conduite

5.1 Contrôles avant la mise en service

- Niveau d'huile moteur (voir manuel du moteur)
- Niveau du liquide de frein
- Niveau d'huile hydraulique
- Réserve de carburant
- Pression des pneus
- Profondeur des sculptures
- Installation d'éclairage
- Réglage du siège
- Ouvrir éventuellement la vanne de blocage à boisseau sphér. pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-3/flèche) - » ne concerne que les travaux à réaliser immédiatement «
- Retirer le cas échéant l'appui du bras collecteur [(par ex. appui du bras collecteur (équipement spécial), (1-2/flèches)]
- Retirer éventuellement le dispositif de verrouillage de l'articulation (1-4/flèche)
- Etat général de la machine, par exemple fuites

5.2 Mise en service

5.2.1 Démarrer le moteur Diesel

- (1) Serrer le levier pour frein de parking (4-12/3).
- (2) Amener le commutateur de marche (4-12/6) en position "0" (blocage au démarrage !).
- (3) Enficher le coupe-batterie (4-11/3).
- (4) Mettre la clé de contact dans le démarreur (4-13/19) et la tourner vers la droite en position "I" (5-1).

REMARQUE

- Le témoin de charge, le témoin de frein de parking et de pression d'huile-moteur sont allumés. Les instruments pr indicateur du niveau de carburant, température d'huile-moteur et compteur d'heures sont enclenchés.
- Démarrer le moteur en position "0" du commutateur de marche (4-12/6).

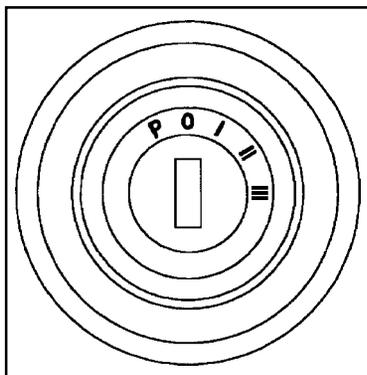


Figure 5-1



(5) Tourner la clé de contact vers la droite en position "III" (5-1). Dès que le moteur démarre, relâcher la clé.



REMARQUE

- Si le moteur n'a pas démarré après un deuxième essai, s'informer de la cause auprès du tableau des dérangements du mode d'emploi du moteur (chapitre 7.1).
- Dans le cas de températures exceptionnellement basses, procéder selon le mode d'emploi du moteur.
- Après un démarrage à froid, l'indicateur de colmatage (4-13/23) peut s'allumer prématurément. Il s'éteint cependant lors du réchauffement de l'huile hydraulique. N'utiliser le véhicule jusqu'à extinction du voyant de contrôle qu'avec un nombre de tours **faible**, jamais à plein régime.

5.2.2 Fonctionnement hivernal



ATTENTION

Pour des températures extérieures inférieures à 0°C, «faire chauffer» convenablement le moteur du véhicule afin d'éviter d'endommager certains éléments. Pour cela, actionner tous les vérins du véhicule (vérin de levage et vérin de déversement) en fonctionnement à vide pendant un certain temps (en fonction de la température ambiante).

Un fonctionnement sans défaut du véhicule, également à de basses températures, ne peut être garanti que si les travaux suivants ont été effectués:

5.2.2.1 Carburant

A de basses températures peuvent apparaître des engorgements du système de carburant du fait de dépôts de la paraffine.

Utiliser pour cette raison, à des températures extérieures inférieures à 0°C, un carburant diesel d'hiver (jusqu'à -15°C).

REMARQUE

Le diesel d'hiver est disponible dans la majorité des stations-service avant même le début de la période froide. Il est généralement proposé un carburant diesel additif avec une température d'emploi allant jusqu'à env. -20°C (diesel super). En-dessous de -15°C ou de -20°C, du pétrole doit être additionné. Rapport de mélange requis selon le diagramme (5-2).

- I = Carburant diesel d'été
- II = Carburant diesel d'hiver
- III = Carburant diesel super

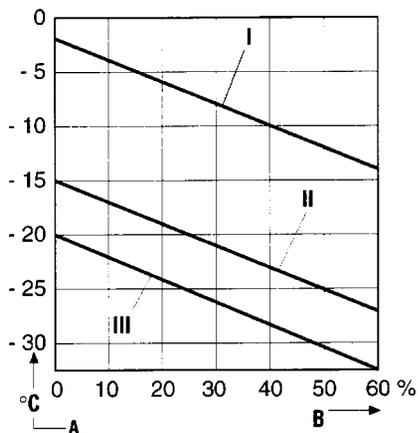


Figure 5-2

ATTENTION

N'effectuer le mélange que dans le réservoir ! Effectuer tout d'abord le plein avec la quantité nécessaire de pétrole, puis ajouter le carburant diesel.



5.2.2.2 Vidange de l'huile moteur

Voir la notice technique du moteur et les instructions de fonctionnement du véhicule (chapitre 8.2.2).

5.2.2.3 Vidange de l'installation hydraulique

ATTENTION

Du fait que l'huile hydraulique voit sa viscosité (semi-fluidité) se modifier avec la température, la température ambiante sur le lieu d'exploitation du véhicule est déterminante pour le choix de la classification de la viscosité (classification SAE). Les conditions optimales de fonctionnement seront atteintes lorsque l'huile hydraulique utilisée correspondra à la température ambiante attendue. C'est pourquoi, il faut utiliser en cas de besoin une huile hydraulique de haute qualité.

Vidange de l'installation hydraulique, voir le chapitre 8.2.12.



5.2.2.4 Antigel pour le lave-glace



ATTENTION

Si des températures inférieures à 0° C sont attendues, l'eau du lave-glace (4-11/5) doit être protégée à temps contre la formation de glace avec suffisamment d'antigel. Respecter les données du fabricant pour le rapport de mélange.

5.2.3 Conduite sur la voie publique



ATTENTION

- La conduite sur la voie publique n'est autorisée **qu'avec les godets** standard, multi-fonctions ou pour matériaux légers **vides** et **avec** la protection du godet.
- Un triangle et une malette de secours doivent être à bord de la machine.
- N'enclencher les crans de marche de l'engrenage distributeur qu'à l'arrêt (4-13/13) et uniquement quand le commutateur du sens de marche (4-12/6) se trouve en position "0" (ne concerne que les véhicules rapides - 30 km/h -).



REMARQUE

- Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable.
- Il doit constamment porter son permis (original) sur lui ainsi que l'autorisation d'exploitation (original).

Avant de pénétrer sur la voie publique, procéder aux mesures de sécurité suivantes :

(1) Rabaisser la flèche porte-godet de sorte que le point le plus bas de la flèche porte-godet ou du godet soit placé à 30 cm au-dessus de la voie (5-3).

(2) Fermer la vanne de blocage à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-3/flèche).

ATTENTION

Fermée (position la plus en arrière), la vanne de blocage à boisseau sphérique est oblique à la direction d'écoulement. De cette manière, un abaissement non-voulu de la flèche porte-godet et une inclinaison ou un renversement du godet seront évités pendant le trajet.

(3) Couvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-3/flèche).

(4) Mettre la fiche du capot de protection dans la prise de courant (5-4/flèche).

(5) Faire un contrôle de l'éclairage.

(6) Fermer les deux portes.

DANGER

- Il est interdit de rouler sur la voie publique avec le godet rempli.
- Les phares de travail doivent être éteints (4-13/1).

(7) Desserrer le frein de parking (4-12/3).

(8) Présélectionner le cran de marche hydraulique II (4-12/7).

(9) « Enclencher la vitesse II (4-13/13) » ne concerne que les véhicules rapides 30 km/h ».

(10) Présélectionner le sens de marche (4-12/6).



Figure 5-3

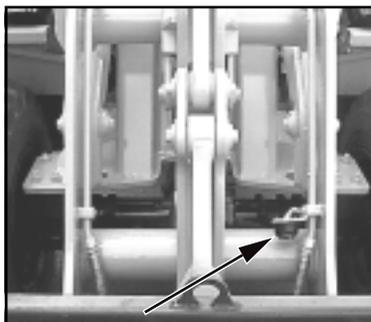


Figure 5-4



(11) Appuyer sur l'accélérateur (4-10/3).

REMARQUE

- La machine démarre. La vitesse est déterminée par la position de l'accélérateur.
- Le frein de service est activé en appuyant sur la pédale de frein (4-10/2).



DANGER

Ne pas changer la direction de marche pendant la conduite afin de ne pas mettre les autres usagers en danger.

5.2.4 Utilisation de la machine

En général, tous les travaux sont effectués avec le cran de marche hydraulique II (4-12/7) et à la vitesse adaptée aux conditions d'utilisation (4-13/13) » ne concerne que les véhicules rapides 30 km/h «.



ATTENTION

N'enclencher les crans de marche de l'engrenage distributeur qu'à l'arrêt (4-13/13) et uniquement quand le commutateur du sens de marche (4-12/6) se trouve en position "0" (ne concerne que les véhicules rapides - 30 km/h -).

Pour des usages spéciaux demandant un réglage plus minutieux de la vitesse ou exigeant un nombre de tours du moteur élevé à une vitesse de déplacement faible, le cran de marche hydraulique "I" (4-12/7) peut être actionné et ainsi la vitesse de déplacement sera limitée à 6 km/h (AL 70e) voire à 7 km/h (AL 85t, AL 100t et AL 100ti).

Pour atteindre le maximum de performance, il faut combiner la traction propulsive et l'hydraulique de travail. La commande des forces disponibles incombe à l'opérateur, en dépendance des conditions d'utilisation par l'intermédiaire de l'accélérateur, de la pédale pour vitesse lente et du levier pour l'hydraulique de travail.

REMARQUE

Le passage du cran de marche hydraulique I à II, ou l'inverse, peut également être effectué pendant que le véhicule roule. Il est cependant conseillé de ne pas passer du cran de marche hydraulique II au cran de marche I lors d'une vitesse de déplacement élevée du véhicule car cela nécessite un freinage fort.



- (1) Fermer les deux portes.
- (2) Desserrer le frein de parking (4-12/3).
- (3) Présélectionner la marche de vitesse (4-13/13) (ne vaut que pour les véhicules rapides -30 km/h-).
- (4) Présélectionner le cran de marche hydraulique (4-12/7).
- (5) Déterminer le sens de marche (4-12/6).
- (6) Appuyer sur l'accélérateur (4-10/3).

REMARQUE

- La vitesse de déplacement, voire la force de poussée, ne peuvent être changées que par la position que l'on donne à l'accélérateur.
- Quand on aborde une pente à "plein gaz", la vitesse diminuera cependant en faveur de la force de poussée.
- Les forces de poussée et les vitesses de déplacement sont les mêmes en marche AV et en marche AR.





Figure 5-5

ATTENTION

- Le système hydraulique d'échange rapide ne peut être **verrouillé** que lorsqu'un outil porté est accroché.
- Si la lampe-témoin de température d'huile hydraulique (4-13/24) s'allume pendant la marche, la machine doit être immédiatement arrêtée et la cause déterminée par un expert en hydraulique qui réparera la panne.



Figure 5-6

5.2.5 Système de chauffage et d'aération

5.2.5.1 Réglage de la quantité d'air

- (1) Tourner le commutateur rotatif du ventilateur (5-5/flèche) en position 0, 1 ou 2 selon l'afflux d'air désiré.
- (2) Régler le volume d'air aux tuyères installées latéralement (5-6/flèche).

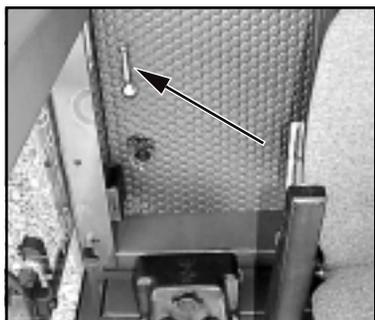


Figure 5-7

5.2.5.2 Mise en marche du chauffage

- (1) En fonction de la chaleur désirée, tourner le robinet à boisseau sphérique (5-7/flèche) vers l'avant ou sur le côté.

REMARQUE

Robinet vers l'avant - chaud.
Robinet sur le côté - froid.

- (2) Régler le volume d'air comme décrit sous 5.2.5.1.

5.3 Mise hors service

5.3.1 Garer la machine

- (1) Arrêter le véhicule sur un sol ferme, si possible pas dans une pente.
- (2) Abaisser et déposer le godet et les équipem. complémentaires sur le sol.
- (3) Amener le commutateur de marche (4-12/6) en position "0".
- (4) Serrer le frein de parking (4-12/3).

DANGER

Si la machine doit absolument être garée dans une pente, le serrage du frein de parking doit être accompagné de la pose de cales contre les roues de l'essieu AV, du côté de la pente et le dispositif de verrouillage de l'articulation doit être mis. Dans les montées, les cales doivent être posées devant les roues de l'essieu AR du côté de la pente.



5.3.2 Arrêter le moteur Diesel

ATTENTION

Si le moteur Diesel est très chaud ou a été fortement surchargé, le faire tourner encore quelques minutes à vide avant de l'arrêter.



Tourner la clé de contact vers la gauche en position "0" (5-1) et la retirer.

REMARQUE

En position "P", le feu de position et l'éclairage du tableau de bord restent allumés.



5.3.3 Arrêt du système de chauffage et d'aération

- (1) Fermer l'amenée d'air chaud (5-7/flèche).
- (2) Mettre l'interrupteur à bascule (5-5/flèche) pour ventilateur en position "0".

5.3.4 Quitter le véhicule

- (1) Verrouiller les leviers à main pour l'hydraulique de travail et l'hydraulique accessoire (1-3/flèche).
- (2) Retirer la clé de contact et fermer les portes.
- (3) Retirer le coupe-batterie (4-11/3).

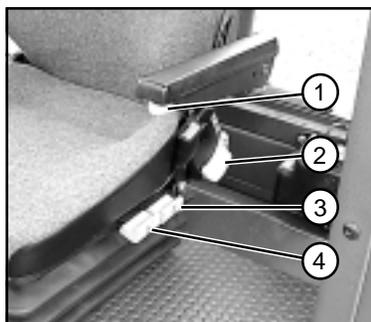


Figure 5-8

5.4 Réglage du siège

- (1) Régler l'inclinaison du dossier ou rabattre le dossier à l'aide du levier (5-8/2).
- (2) Régler la hauteur ou l'inclinaison du siège à l'arrière tout en tirant le levier (5-8/3) vers le haut.
- (3) Régler la hauteur ou l'inclinaison du siège à l'avant tout en tirant le levier (5-8/4) vers le haut.
- (4) Déterminer la hauteur des accoudoirs à l'aide du bouton de réglage (5-8/1).
- (5) La suspension à ressorts du siège peut être réglée à l'aide d'une roue à main (5-9/1) et adaptée au poids du conducteur (40 ... 130 kg).
- (6) Tout en tirant l'arceau (5-9/2) vers le haut et en déplaçant en même temps le siège vers l'avant ou l'arrière, le siège du conducteur peut être ajusté dans sa position horizontale selon les besoins du conducteur.

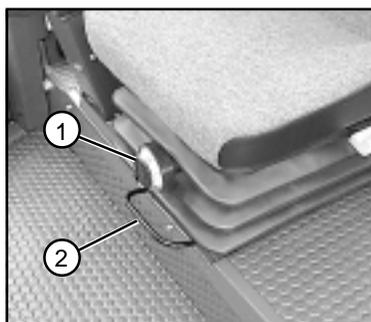


Figure 5-9